

<b>Date:</b>	25.11.2023	<b>Heure:</b>	20:15
<b>Sujet:</b>	Décision des Commissaires Sportifs n°3	<b>Document No.:</b>	2.10
<b>De:</b>	Commissaires Sportifs		
<b>A:</b>	Ouvreurs (Stéphane SEPTON) de l'équipage n°16 (Emmanuel GONNAY)		
Nombre de pages : 1			

Les Commissaires Sportifs, ayant reçu un rapport de la Direction de course, ont considéré le sujet et décide ce qui suit :

<b>Faits</b>	Sortie de route de la voiture ouvreuse (Volvo immatriculée 1-AJC-679) de l'équipage n°16
<b>Infraction</b>	Comportement inapproprié de la voiture ouvreuse sur l'ES7 Trois-Points
<b>Décision</b>	Amende de 250 euros payable sur le compte du RACB



L. NOEL.



ASTRID MARECHAL



GIOVANNINI F  
RACB-2535

**Laurent NOEL**  
Président des Commissaires

**Astrid MARECHAL**  
Commissaire sportif

**Fabrice GIOVANNINI**  
Commissaire sportif

Cette décision a été notifiée au représentant officiel du concurrent comme suit :

Deze beslissing werd als volgt meegedeeld aan de officiële vertegenwoordiger van de deelnemer :

NOM NAAM		Date Datum	
Fonction au sein de l'équipe : Functie in het team :		Heure Tijdstip	

Publié sur le Tableau d'Affichage Virtuel de l'Organisateur, le 25.11.2023 à 20 :30.

